

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DE QUARTIER DU 19 MARS 2009.
--

Co-présidents : Monsieur Rachid HALLAL et Madame Sylvie HENAULT

Référent administratif de secteur : Mademoiselle Méryll COUDERT

Référent technique du secteur : Madame Denise BOUYOU

Etaient présents :

DAUNAT Christian, QUEYERATS Thérèse, DUCLOS Daniel, BARBIER Christian et Josette, FRANJOU Jean-Pierre, BONDOIS Jean-Pierre, PELLETIER André, BREZIA Daniel, DUBOIS Michel, RICHARD Anne, MENAGER Andrée, TURQUOIS Pierre, ARNAUD Yves, MARALDO Armand.

M. Hallal ouvre la séance à 20h40.

Il informe que l'envoi trop tardif de l'ordre du jour de cette assemblée générale et le changement de lieu de la réunion, au service de la démocratie locale de la mairie, n'a pu permettre l'envoi de la convocation à cette AG aux riverains. Le bureau du CQ fera le nécessaire pour que l'ordre du jour soit expédié plus rapidement à l'avenir.

Ordre du jour :

- 1 – Aménagement de la rue du Général Leclerc.
- 2 – Modifications de stationnement dans le quartier.
- 3 – Aménagements pour les vélos.
- 4 – Point sur la déchetterie sauvage rue de la Prairie.
- 5 – Propositions d'investissement pour 2009.
- 6 – Blog du comité de quartier.
- 7 – Animations du Comité de Quartier des Bords de Marne.
- 8 – Questions diverses.

1 – AMENAGEMENT DE LA RUE DU GENERAL LECLERC.

La mairie investit cette année dans notre secteur, dans l'aménagement du prolongement de la partie déjà piétonne de la rue du Général Leclerc. Les travaux vont permettre l'implantation d'une fontaine et l'élargissement des trottoirs pour les rendre plus agréables aux piétons. L'objectif est aussi de diminuer le flux automobile et le stationnement anarchique, dans ce quartier ; le terre-plein central va être supprimé.

Suite à une présentation générale du projet par la mairie le 11 décembre dernier, les riverains étaient invités à se rapprocher de leur CQ pour faire les remarques nécessaires sur le projet, qui a fait l'objet de plusieurs réunions : tout d'abord avec les commerçants, puis avec les habitants du quartier « Centre Ancien » et enfin auprès de tous les bureaux des comités de quartier du secteur Centre.

Les co-présidents présentent leurs excuses pour n'avoir pu organiser une assemblée générale concernant ce projet, le temps étant trop court pour les bénévoles du bureau.

Il est à souligner aussi, que ce projet a bien sûr, des répercussions sur les habitants de notre quartier mais qu'il concerne plus directement le quartier du «Centre Ancien», qui a organisé une AG portant sur ce sujet.

M. Hallal indique aussi que le bureau du comité de quartier des Bords de Marne avait mis à disposition des habitants sur son blog un plan vierge de la rue du Général Leclerc, afin de recueillir les propositions de modifications éventuelles de chacun.

Toutes les remarques des habitants recueillies ont été transmises aux personnes concernées et discutées avec Messieurs DEFRADE et DUKAN lors de la réunion de secteur du 27 février 2009.

Le principal point soulevé lors de cette réunion portait sur le stationnement dans ce secteur. Il est rappelé qu'un stationnement réglementé, payant au-delà de deux heures, est envisagé. Le stationnement le long de la pharmacie, initialement prévu en épi, a été remplacé par du stationnement longitudinal implanté des deux côtés de la voie permettant de déboucher sur la RN19. En effet, le stationnement en épi demandait plus de recul aux véhicules sortants et était aussi plus risqué à cause de la moins bonne visibilité.

M. Hallal informe qu'une des solutions proposées pour permettre aux véhicules de retourner sur Bonneuil sur Marne, est de changer le sens de la circulation du tronçon de la rue du général Leclerc situé entre la rue Joly et la rue Monfray. Les automobilistes bénéficieront ainsi d'un carrefour protégé par des feux tricolores.

Une réunion sur l'aboutissement de ce projet est prévue en avril 2009.

Le début des travaux est prévu fin juin, début juillet 2009.

M. Hallal donne la parole aux habitants :

Question : Les trois platanes situés devant la statue du Général Lacharrière seront-ils conservés ?

Réponse : Le projet prévoit l'abattage de platanes pour permettre l'aménagement de la fontaine et de la place "jardin". Sur cette place, est prévue la plantation de cinq pins sylvestres. 5 arbres malades ont été abattus et remplacés par de jeunes platanes d'environ 6 mètres pour conserver l'alignement en place.

Question : Peut-on installer un feu tricolore près de la pharmacie ?

Réponse : Cette question a été débattue avec le Conseil Général, gestionnaire de la RN19 mais il n'est pas possible d'ajouter un feu tricolore supplémentaire car il serait trop proche de ceux existants pour gérer le carrefour RN 19 / rue Péri / rue du Sergent Bobillot.

Question : Les véhicules en provenance de Bonneuil-sur-Marne évitent l'affluence de la RN19 en empruntant la rue du Général Leclerc afin de récupérer la direction de Saint Maur, ils évitent ainsi le carrefour de l'église engorgé, le matin. Ce projet ne facilitera-t'il pas ces pratiques ?

Réponse : Le pincement de la voie requalifiée et son traitement avec, en particulier, trois passages piétons surélevés devraient amener les automobilistes en transit à emprunter un autre itinéraire.

Question : Suite aux aménagements réalisés, comment stationneront les résidents ?

Réponse : Un tarif résidentiel sera proposé aux habitants du secteur ne possédant pas de parking. Cette réglementation du stationnement devrait permettre d'assurer une meilleure rotation des places de stationnement.

Question : Le projet de parking à la place de l'actuel garage Peugeot est-il toujours d'actualité ?

Réponse : Ce projet est toujours à l'étude, il permettrait aux visiteurs de garer leurs véhicules à l'entrée du village.

Question : Une police municipale réglementant le stationnement est-elle prévue ?

Réponse : Des agents assermentés devraient être formés prochainement afin de verbaliser et dissuader le stationnement abusif.

Question : Un habitant indique que les problèmes de stationnement ne se limitent pas uniquement à la rue du général Leclerc.

Réponse : Suite à la réalisation de l'étude sur le stationnement, des décisions sont en train d'être prises et les comités de quartier en seront tenus informés.

2 – MODIFICATIONS DE STATIONNEMENT DANS LE QUARTIER

M. Hallal rappelle les modifications de stationnement réalisées dans le quartier :

❖ RUE DU MOULIN BERSON

La rue du Moulin Berson est actuellement sous deux régimes de réglementation du stationnement :

- Tronçon compris entre la RN19 et la rue des Ecoles :

Le stationnement est interdit côté pair et autorisé côté impair sur les emplacements aménagés à cet effet. Les panneaux sont en place. L'arrêté municipal n°4983 du 1er février 2006 est conforme à cette réglementation.

- Tronçon entre la rue des Ecoles et l'avenue des Peupliers :

Le stationnement est unilatéral alterné par quinzaine conformément à l'article R.417-2 du Code de la Route et les panneaux sont en place (2 côté pair et 2 côté impair). La largeur de la voie (5,20 m) permet le passage des bennes de collecte des déchets et des véhicules de service ou de secours, lorsque les véhicules stationnent sur la chaussée. Il n'y a pas d'arrêté municipal relatif à cette réglementation.

Un arrêté municipal a été dernièrement pris pour confirmer le stationnement unilatéral alterné par quinzaine sur ce tronçon.

❖ RUE DU BARRAGE

Il n'y avait pas de réglementation particulière en matière de stationnement sur cette voie. En pratique, les véhicules stationnaient des deux côtés de la voie, préférentiellement à cheval sur le trottoir. Sur les trottoirs non plantés, ils stationnaient totalement sur ces derniers.

Compte tenu de la largeur de la voie (seulement 5,00 m) et de son profil légèrement bombé notamment dans la partie en pente, un stationnement unilatéral alterné par quinzaine en autorisant le stationnement à cheval sur le trottoir a été autorisé.

Question : La ligne jaune en haut de la rue du Barrage ne dissuade pas le stationnement sauvage, ne pourrait-on pas mettre des zébras ?

Réponse : Des zébras ne dissuaderont pas plus qu'une bande jaune.

Lors de la visite de quartier avec les services techniques de la mairie il a été demandé de faire apposer « un stop » rue des Ecoles, à l'angle de la rue du Barrage, afin de faciliter la montée des véhicules. Cette modification pourra améliorer la visibilité de la circulation des automobilistes.

3 – AMENAGEMENTS POUR LES VELOS

M. Hallal indique qu'un projet de piste cyclable reliant le quai du Halage à l'allée Centrale via le terrain dit des Cigognes et la rue de l'Ecluse a été proposée par la Communauté d'Agglomération de la Plaine Centrale du Val-de-Marne. Toutefois, ce projet est actuellement suspendu. En effet, ce terrain appartient partiellement à V.N.F (Voie Navigable de France), qui a émis des réserves.

Suite à la demande d'un participant, Mme Bouyou explique que le Conseil Général requalifie actuellement la piste cyclable allant de Bonneuil-sur- Marne à la rue Gabriel Péri afin de la rendre plus fonctionnelle et sûre.

M. Hallal demande aux habitants à quels emplacements ils souhaitent l'installation d'accroche-vélos.

Trois propositions sont faites :

- Square Julien,
- Au stade de football,
- Sur la base UCPA.

4 – PROPRETE

❖ DECHETTERIE SAUVAGE, RUE DE LA PRAIRIE

M^{me} Henault rappelle que la rue de la Prairie est devenue une déchetterie sauvage suite aux dépôts de végétaux et autres des jardins familiaux mais aussi de particuliers demeurant ou non dans le voisinage.

Cette situation n'est plus acceptable, les « Non Cristoliens » doivent gérer leurs déchets auprès de leur mairie, mais il est vrai que les dépôts en attirent d'autres, donc il est demandé :

- **aux riverains** de ne plus encourager cette déchetterie sauvage, en déposant leurs différents déchets devant leur lieu de résidence, en respectant le calendrier mis en place par le service de la collecte des déchets de la Communauté d'Agglomération de la Plaine Centrale du Val de Marne et de prendre l'habitude d'apporter leurs autres déchets, à la déchetterie de Créteil. En effet, il est rappelé que la mairie met à disposition, gratuitement aux riverains de notre ville une déchetterie pour tous types de déchets. (Cette déchetterie est localisée rue François Mauriac (près de la Préfecture) et est ouverte tous les jours y compris le week-end de 9h à 12h30 et de 14h30 à 18h sauf le lundi et le jeudi qui sont les 2 jours de fermeture (Tél. : **01.42.07.83.78**).
- **Pour les jardiniers**, afin d'améliorer la situation, la CAPCVM avait mis l'année dernière à la disposition des usagers des jardins, des sacs en papier prévus pour collecter les déchets végétaux et a coulé deux dalles en béton afin qu'ils puissent les y déposer proprement. Malheureusement, la situation n'a pas évolué, et les jardiniers continuent de déposer directement sur les dalles leurs déchets verts, en les mélangeant à leurs autres déchets ménagers (emballages plastiques ou cartons en tous genre (de terre, d'engrais, de restes de pique nique,...). En effet, n'étant pas assujettis à la taxe d'habitation, aucun container spécifique n'est

mis à leur disposition et les jardiniers devraient remporter leurs déchets ménagers avec eux. Les encombrants (tôles, planches...) sont également déposés négligemment à tout moment.

Le bureau du Comité de Quartier avec le service Environnement et Déchets urbains de la CAPCVM, Corinne Daut, et son adjoint, Hervé Veysière, a organisé le 3 mars, une rencontre avec les jardiniers et les responsables des 92 jardins de la Ligue du Coin de Terre et du Foyer afin de faire un point sur cette situation.

La Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs ne souhaitant pas payer l'enlèvement des déchets pris en charge aujourd'hui par la CAPCVM a adressé une mise en garde aux propriétaires des jardins afin qu'ils cessent le dépôt de déchets verts dans la rue. La ligue dispose également d'un broyeur à branches qu'elle pourra mettre à la disposition des jardiniers selon un calendrier à définir.

Afin de faciliter l'élimination des déchets végétaux il leur est proposé de mettre en place en interne une solution de compostage individuel et/ou collectif.

Une petite manifestation organisée par les différents interlocuteurs, le Comité de Quartier, les jardiniers, le service de la collecte de la CAPCVM ainsi que le service Développement Durable de la ville est prévue le 6 juin 2009 afin de sensibiliser au compostage individuel, les jardiniers et les riverains qui le souhaiteraient.

De la documentation et des échanges avec des « experts » du compostage permettront de passer un moment convivial constructif, autour d'un apéritif offert par le Comité de Quartier.

❖ NETTOYAGE DU BRAS DU CHAPITRE

M^{me} Henault donne rendez-vous aux riverains le 28 mars 2009 à 9h00 au square Julien pour un grand nettoyage du Bras du Chapitre et de ses berges. La Goujonnette de Créteil, le Comité de Quartier des Bords de Marne, l'US Créteil Canoë Kayak et l'Association pour la Sauvegarde du Bras du Chapitre et de ses Abords se mobilisent pour ce nettoyage de printemps.

La mairie mettra à disposition du personnel et du matériel à cette occasion. La CAPCVM sera aussi présente pour collecter en fin de journée les déchets récoltés.

L'association « la Goujonnette » a convié 2 plongeurs à cette manifestation pour faciliter la collecte des déchets situés au fond du Bras du Chapitre.

5 – PROPOSITIONS D'INVESTISSEMENT POUR 2009

M. Hallal rappelle que le Comité de Quartier dispose cette année d'une enveloppe de 25 000€

Les idées proposées par les habitants sont les suivantes :

1 / La réhabilitation des pavés déjointés de l'escalier de la rue du Moulin Berson.

2 / Le réaménagement de l'escalier de la rue Monfray.

3 / L'achat d'un composteur collectif.

4 / L'achat d'une Crottinette et de poubelles.

5 / La sécurisation du carrefour de la rue du Moulin Berson.

6 –BLOG DU COMITE DE QUARTIER

M^{me} Henault informe que le bureau du comité de quartier des Bords de Marne a pu, depuis décembre 2008, mettre en place un blog dédié à notre quartier, grâce à la mobilisation de certains membres du bureau et la compétence de notre webmestre Stephan Silvestre qui ne pouvait pas être présent ce soir. L'adresse du blog est : www.creteil-marne.fr

Les riverains sont invités à visiter ce blog. Différentes informations sur notre quartier y sont disponibles : les actions menées par le bureau du comité de quartier, les réalisations de la mairie et autres partenaires mais aussi des informations générales et historiques. Pour mieux vous informer et suivre l'actualité, y sont également archivées les comptes-rendus des différentes réunions et les « Coin Coin ».

Afin de rendre plus rapide votre consultation des dernières mises à jour de ce blog, vous pouvez également vous inscrire dans l'onglet « Abonnez vous à ce blog ».

M. Hallal invite les riverains à consulter ce blog, et à y ajouter leurs commentaires.

7 –ANIMATION DU COMITE DE QUARTIER DES BORDS DE MARNE

Afin que les habitants des quartiers du secteur Centre (Bords de Marne, Val-de-Brie, Déménitroux, Centre) se rencontrent, les bureaux de ces CQ souhaitent organiser un pique-nique commun en septembre / octobre 2009 sur le terrain de la base de l'US Canoë-kayak en bas de la rue du Barrage. L'organisation n'est pas encore mise en route mais les bonnes volontés seront les bienvenues.

De ce fait, le repas annuel du Comité de Quartier pourrait être remplacé par ce pique-nique commun. Certains riverains présents souhaitent que le repas soit maintenu comme les autres années et proposent même la date du 27 septembre 2009.

Il est donc convenu de diffuser auprès des riverains des « Bords de Marne » par le biais du compte rendu de cette AG et du blog un coupon-réponse, leur demandant s'ils souhaitent conserver le repas de leur Comité de Quartier et participer à un pique-nique commun ou remplacer le repas du CQ par ce pique-nique commun.

8 –QUESTIONS DIVERSES

CQ5/19-03-09/01 : Peut-on autoriser du stationnement à cheval sur trottoir, rue du Moulin Berson ?

CQ5/19-03-09/02 : Pourrait-on resceller les bornes anti stationnement rue du Moulin, au droit de l'impasse Frédéric ?

CQ15/19-03-09/03 : Rue du Moulin. Les cantonniers pourraient-ils venir plus régulièrement car la balayeuse motorisée ne nettoie pas les caniveaux ?

CQ15/19-03-09/04 : Peut-on installer une boîte aux lettres centralisée près de la passerelle verte en bas de la rue Monfray afin d'éviter aux personnes âgées de ce secteur, soit d'être obligées de rejoindre le pont des coucous pour la boîte située au 1 rue du Bras du Chapitre, soit de remonter dans le Centre Ancien pour déposer leur courrier ?

CQ15/19-03-09/05 : Un habitant signale un arbre malade, impasse du Moulin Berson.

En l'absence de question supplémentaire, la séance est levée à 22h45.

COUPON REPONSE A RETOURNER

Par courrier :

Comité de Quartier N° 5 des Bords de Marne, déposé dans la boîte-aux-lettres du Relais Mairie Henri Dunant, 46 rue du Général Leclerc, 94 000 CRETEIL.

OU REPONSE A TRANSMETTRE

Par mail : cq5bdm@hotmail.fr

Sur le Blog du CQ 5 : www.creteil-marne.fr



**Donnez votre avis sur une animation organisée
par votre Comité de Quartier des Bords de Marne !**

« Etes-vous pour le maintien du repas annuel du comité de quartier des Bords de Marne ou pensez vous que l'on peut le remplacer cette année par un pique-nique commun aux comités de quartier du secteur centre ? »

- Pour le repas du Comité de Quartier uniquement.
- Pour un pique-nique commun et un repas de Comité de Quartier maintenu.
- Pour le pique-nique commun uniquement.

Si vous souhaitez nous aider dans l'organisation de ces animations, vous pouvez nous laisser vos coordonnées ci-dessous.

NOM : Prénom :

ADRESSE :

MAIL : Téléphone :